

ARRETE DU MAIRE
Portant constat de péril imminent et prescription de mesures de sécurité
urgentes concernant l'Eglise Saint Pierre d'Abzac



Le Maire de la Commune d'Abzac (Gironde),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.22-12-4, L.2213-24 et L.2215-1 ;

VU le règlement Sanitaire Départemental de la Gironde ;

VU le Dossier Ouvrage Exécuté en date du 22 septembre 2025, établi par l'entreprise CAZENAVE, faisant suite aux travaux de mise en sécurité de l'Eglise Saint Pierre,

VU le rapport de visite en date du 9 octobre 2025, établi par ID BATIMENT, bureaux d'études, concluant à un danger grave et imminent menaçant la sécurité publique,

Considérant qu'il y'a lieu de préserver la sécurité, par une fermeture totale de l'édifice et l'établissement d'un périmètre de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1

Constat de péril imminent

L'église Saint Pierre d'Abzac, située Place du Docteur Vacher, est déclarée en état de péril imminent en raison de désordres graves menaçant la stabilité de la structure.

ARTICLE 2

Interdiction d'accès et d'utilisation

A compter du lundi 27 octobre 2025 l'accès à l'église, le parking de l'église et les abords immédiats sont interdits à toute personne, y compris aux fidèles, au personnel communal, aux visiteurs et aux entreprises, sauf autorisation du maire.

L'église est condamnée à toute utilisation, notamment pour les offices religieux, cérémonies, visites, ou manifestations.

ARTICLE 3

Mesures de sécurité d'urgence

Il sera nécessaire de procéder à la mise en sécurité de l'édifice.

ARTICLE 4

Sanctions

Toute infraction au présent arrêté expose son auteur aux sanctions prévues par les articles L.2212-2 et R.610-5 du Code pénal.

ARTICLE 5

Affichages et notifications

Le présent arrêté sera notifié à la Paroisse de la ville de Coutras, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coutras, le SDIS de Coutras, à Mr Jean-Pierre Errath, Architecte du Patrimoine, à Mr Guillaume CAZENAVE, Entreprise CAZENAVE Bâtiment et affiché en mairie et aux abords de l'église concernée et publié selon les modalités en vigueur.

ARTICLE 6

Exécution

Le Service Technique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le 24 Octobre 2025

Pour Extrait Conforme

Le Maire d'Abzac

Grégory BORDAT

